



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

tourisme rural

Question écrite n° 114332

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur le tourisme rural. Il désire connaître les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin de développer ce tourisme rural.

Texte de la réponse

Le tourisme rural, qui concerne 80 % du territoire et représente plus de 30 % des fréquentations françaises et étrangères, constitue un levier important de développement économique et un réel outil d'aménagement des territoires ruraux. L'espace rural dispose, en France, d'un potentiel touristique riche et varié qui correspond aux attentes des clientèles. Cependant, du fait même de sa diversité, le tourisme rural reste diffus et souffre d'un manque de visibilité. Aussi, les actions engagées par le ministère chargé du tourisme portent principalement sur l'amélioration de la qualité de l'offre (dispositifs Qualité tourisme et tourisme & handicap) et l'appui aux projets nationaux qui confortent des filières en zone rurale à forte croissance telles que l'oenotourisme ou le programme France vélo tourisme. La politique poursuivie est orientée principalement sur la valorisation, la protection du patrimoine naturel et le développement des produits de qualité. Elle s'appuie sur le renforcement des réseaux professionnels et le soutien apporté aux fédérations et associations nationales de développement local capables de coordonner des acteurs isolés, telles que le réseau des grands sites de France, la fédération des stations vertes ou la fédération des parcs naturels régionaux. Le schéma national des véloroutes et voies vertes est soutenu par l'État afin de doter le territoire de près de 20 000 kilomètres d'itinéraires cyclables reliés à de grands itinéraires européens, dans le cadre du projet France Vélo Tourisme qui a pour objectif de faire passer cette activité d'une niche touristique à une filière structurante de notre économie touristique. Il a donc été décidé d'apporter à l'association France Vélo Tourisme un soutien financier afin de créer et développer un site Internet destiné à promouvoir cette offre auprès des publics étrangers et français. Par ailleurs, premier producteur de vins au monde et première destination touristique, la France attire chaque année près de cinq millions de touristes français et 2,5 millions de touristes étrangers attirés par l'oenologie. Aussi, le label Vignobles & Découvertes, lancé en 2010 par les ministères chargés de l'agriculture et du tourisme, permet d'offrir plus de visibilité à la destination et plus de lisibilité au client. Il identifie une destination d'un périmètre d'environ trente km, conforme à l'échelle d'un territoire visité lors d'un court séjour proposant une offre complète accessible sur cette durée : vignoble, patrimoine culturel, naturel, immatériel (gastronomie, savoir-faire), activités de loisirs, événements, hébergement, restauration. Enfin, le ministère chargé du tourisme encourage le développement de l'offre touristique des territoires ruraux en apportant un soutien financier et en participant à l'organisation de l'université d'été du tourisme rural dont la 21e édition aura lieu à Bergerac, en septembre 2011, avec, pour thème l'innovation dans les outils touristiques. L'ambition est de faire de l'innovation l'un des principaux moyens pour le tourisme rural d'acquérir un avantage compétitif en répondant aux besoins du marché. Les actions de promotion menées par Atout France offrent, enfin, l'opportunité aux produits du tourisme rural d'être plus visibles pour leurs clientèles.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114332

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : Commerce, artisanat et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7500

Réponse publiée le : 13 septembre 2011, page 9788